

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **11 septembre 2017 à 19 h30** à laquelle prennent part :

Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général, madame Louise Bergeron, trésorière, et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

17-09-337

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la correction suivante : rature du doublon au point 11.2.

ADOPTÉE

17-09-338

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017 et de la séance ajournée du 21 août 2017.

ADOPTÉE

17-09-339

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 21-08-2017 au 11-09-2017	
- nos M1559 à M1569 A42598 à A42612	89 637,80 \$
- Chèque annulé : A42528	151,91 \$

- dépôts salaires des périodes 2017-32 à 2017-35

ADOPTÉE

17-09-340

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 11 septembre 2017 299 982,03\$
nos A42613 à A42743

ADOPTÉE

17-09-341

Affectation de réserve au financement permanent

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu qu'un montant de 100 000 \$ de la réserve de développement domiciliaire de la nouvelle ville soit affecté a financement permanent de l'emprunt effectué en vertu du *Règlement no 2016-296 Décrétant une participation au développement du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt de 600 000 \$.*

ADOPTÉE

17-09-342

Remboursement d'un montant de 40 000 \$ au refinancement du règlement d'emprunt no 2011-192 à même les activités financières

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de rembourser à même les activités financières de l'année en cours un montant de 40 000 \$ au refinancement du *Règlement d'emprunt no 2011-192 décrétant une dépense et un emprunt de 385 000 \$ pour des travaux de nouvelles infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour le prolongement de la rue Lecours.*

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le remboursement anticipé tel que décrit.

ADOPTÉE

17-09-343

Adjudication d'un emprunt par billet

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

94 300 \$	2,86000 %	2018
96 700 \$	2,86000 %	2019
99 200 \$	2,86000 %	2020
101 800 \$	2,86000 %	2021
1 107 000 \$	2,86000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,86000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE L'ÉRABLE

94 300 \$	2,91000 %	2018
96 700 \$	2,91000 %	2019
99 200 \$	2,91000 %	2020
101 800 \$	2,91000 %	2021
1 107 000 \$	2,91000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,91000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

94 300 \$	2,00000 %	2018
96 700 \$	2,25000 %	2019
99 200 \$	2,50000 %	2020
101 800 \$	2,75000 %	2021
1 107 000 \$	3,00000 %	2022

Prix : 98,77100 Coût réel : 3,22875 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Fernand Ruel et unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 19 septembre 2017 au montant de 1 499 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2009-167, 2010-180, 2011-192, 2011-195, 2011-200, 2010-181, 2015-275 et 2016-296. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

17-09-344

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 499 000 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2017

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Princeville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 499 000 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009-167	3 700 \$
2010-180	9 600 \$
2011-192	97 800 \$
2011-195	668 200 \$
2011-200	249 600 \$
2010-181	251 100 \$
2015-275	203 800 \$
2016-296	15 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2011-195, 2011-200, 2010-181, 2015-275 et 2016-296, la Ville de Princeville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 septembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 mars et le 19 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	94 300 \$	
2019.	96 700 \$	
2020.	99 200 \$	
2021.	101 800 \$	
2022.	104 600 \$	(à payer en 2022)
2022.	1 002 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2011-195, 2011-200, 2010-181, 2015-275 et 2016-296 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 septembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

17-09-345

Dépôt et adoption d'une révision budgétaire de l'Office Municipale d'Habitation de Princeville

ATTENDU le dépôt d'une révision budgétaire de l'Office Municipale d'Habitation de Princeville datée du 21 juin 2017.

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil adopte cette révision budgétaire.

ADOPTÉE

17-09-346

Résiliation d'un lien d'emploi avec un employé de l'aréna

ATTENDU la résolution 16-02-042;

ATTENDU que la dernière journée travaillée par cet employé est le 23 avril 2016 et que ce dernier ne donne pas suite au protocole de fin d'emploi et qu'il est nécessaire de régulariser sa situation;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le lien d'emploi avec Anthony Allard soit résilié en date du premier mai 2016.

ADOPTÉE

17-09-347

Embauche d'une employée à la cantine de l'aréna

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit embauchée au poste d'employée à la cantine de l'aréna Océanne Croteau en date du 2 septembre 2017.

ADOPTÉE

17-09-348

Rémunération du personnel électoral

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la rémunération du personnel électoral pour le scrutin du 5 novembre 2017 soit telle qu'éditée au *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (chapitre E-2.2, r.2)*, en tenant compte de l'indexation pour l'exercice financier 2017 telle que publiée à la Gazette Officielle du Québec le 11 février 2017.

Cette résolution remplace toute résolution précédente prise relativement à la rémunération du personnel électoral.

ADOPTÉE

17-09-349

Prolongation d'un salarié temporaire au service des loisirs

ATTENDU la résolution 17-02-051;

ATTENDU que malgré le retour au travail de M. Jocelyn Sévigny, un besoin en ressources humaines subsiste encore pour quelques jours;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le statut d'employé temporaire et l'emploi de M. Francis Thivierge soit prolongée jusqu'au mardi le 19 septembre 2017.

ADOPTÉE

17-09-350

Adjudication d'un contrat d'achat de boyaux incendie – AO17-SI-01

ATTENDU l'appel d'offre no AO17-SI-01 pour l'achat lancé par invitation le premier mars 2017;

ATTENDU l'ouverture des offres le 13 mars 2017 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fourniture de boyaux incendie au plus bas soumissionnaire conforme, L'Arsenal (2968-8280 Québec Inc.) au prix de : 78 864 \$, plus les taxes applicables;

Que cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2017-310 Décrétant une dépense et un emprunt de 3 200 000 \$ pour des travaux de construction d'une caserne incendie.*

ADOPTÉE

17-09-351

Adjudication du contrat de construction d'une nouvelle caserne incendie - AO17-SI-02

ATTENDU l'appel d'offres no AO17-SI-02 pour la construction d'une nouvelle caserne incendie lancé par avis d'appel d'offres le 16 juin 2017;

ATTENDU l'ouverture des offres le 13 juillet 2017 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de construction d'une nouvelle caserne au plus bas soumissionnaire conforme, S.G. Construction inc. au prix de : 2 410 000 \$, plus les taxes applicables;

Que cette dépense soit financée à même *Règlement no 2017-310 Décrétant une dépense et un emprunt de 3 200 000 \$ pour des travaux de construction d'une caserne incendie.*

ADOPTÉE

17-09-352

Avenants au service professionnel d'architecte pour les plans de la nouvelle caserne incendie

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser les avenants suivants au projet de construction d'une nouvelle caserne incendie :

Avenant	coût (excl. taxes)
1. Modification du concept relié à la cour municipale	1 780 \$
2. Ajout et retrait d'une nouvelle génératrice intérieure	10 710 \$
GRAND TOTAL	12 490 \$

Que la trésorière soit autorisée à payer cette somme à la firme d'architectes Lemay Côté inc. et que cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2017-310 Décrétant une dépense et un emprunt de 3 200 000 \$ pour des travaux de construction d'une caserne incendie.*

ADOPTÉE

17-09-353

Adjudication des permis de ramonage 2017-2018

ATTENDU les dispositions pertinentes du *Règlement no 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies* et la recommandation du directeur du service incendie de Princeville;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu qu'un permis de ramonage valide jusqu'au premier septembre 2018 soit accordé à Ramonage Hébert inc.

ADOPTÉE

17-09-354

Croix-Rouge – Entente de service aux sinistrés 2017-2018

ATTENDU la résolution 16-10-333;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon et conformément à l'entente présentement en vigueur entre la Ville de Princeville et la Croix-Rouge Canadienne, il est

unanimement résolu de verser la somme de 954,24 \$ à la Croix-Rouge Canadienne pour la période 2017-2018.

ADOPTÉE

17-09-355

Adjudication du contrat pour fourniture de sel de déglacage – AO17-VM-04

ATTENDU l'appel d'offre no AO17-VM-04 pour le contrat de fourniture de sel de déglacage lancée par invitation le 31 août 2017;

ATTENDU l'ouverture des offres le 11 septembre 2017 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fourniture de sel de déglacage pour la période hivernale 2017-2018 au plus bas soumissionnaire conforme, Sel Warwick Inc. au prix suivant : 75 \$ la tonne métrique livrée, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE

17-09-356

Adjudication du contrat de déneigement secteur SUD – AO17-HV-06

ATTENDU l'appel d'offre no AO17-HV-06 pour le déneigement du secteur SUD pour les périodes 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, lancé par avis d'appel d'offres le 20 août 2017;

ATTENDU l'ouverture des offres le 7 septembre 2017 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de déneigement du secteur SUD pour les périodes 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Gagné Construction inc., au prix avant taxes:

Services livrables	prix \$/km linéaire	total (excl. tx)
Déneigement secteur SUD 2017-2018	1 988 \$	83 635,16 \$
Déneigement secteur SUD 2018-2019	1 988 \$	83 635,16 \$
Déneigement secteur SUD 2019-2020	1 988 \$	83 635,16 \$
	GRAND TOTAL	250 905,48 \$

QUE ces dépenses soient financées à même les activités financières pour chaque année 2017, 2018, 2019 et 2020 dont les crédits nécessaires à ces dépenses seront pourvus au budget des exercices 2018, 2019 et 2020.

ADOPTÉE

17-09-357

Adjudication du contrat de déneigement secteur NORD – AO17-HV-07

ATTENDU l'appel d'offre no AO17-HV-07 pour le déneigement du secteur NORD pour les périodes 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, lancé par avis d'appel d'offres le 20 août 2017;

ATTENDU l'ouverture des offres le 7 septembre 2017 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de déneigement du secteur NORD pour les périodes 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, au plus bas soumissionnaire conforme, Jean-Claude Lizotte Inc. au prix avant taxes :

Services livrables	prix \$/km linéaire	total (exlc. tx)
Déneigement secteur NORD 2017-2018	1 830 \$	75 286,20 \$
Déneigement secteur NORD 2018-2019	1 830 \$	75 286,20 \$
Déneigement secteur NORD 2019-2020	1 830 \$	75 286,20 \$
	GRAND TOTAL	225 858,60 \$

QUE ces dépenses soient financées à même les activités financières pour chaque année 2017, 2018, 2019 et 2020 dont les crédits nécessaires à ces dépenses seront pourvus au budget des exercices 2018, 2019 et 2020.

ADOPTÉE

17-09-358

Contrat de surveillance hivernale MTQ 2017-2018

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de la surveillance routière sur le territoire de la Ville de Princeville pour la période hivernale 2017-2018 à Groupe Gagné Construction inc. au montant de 10 000 \$, taxes en sus.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer un premier versement en décembre 2017 et un second en mars 2018.

ADOPTÉE

17-09-359

Location de machinerie pour le déneigement

ATTENDU l'offre de service transmise par l'entreprise ferme Somerset inc., pour la fourniture d'un équipement roulant pour l'enlèvement de la neige;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à la location d'un tracteur JCB8310 2015 de 345 HP PTO avec un poste inversé, équipé à l'arrière d'un souffleur Beaulieu avec chute télescopique et tambour rotatif d'une capacité de 3000 tonnes à l'heure, équipé à l'avant d'une grappe à angle ainsi que d'une aile de côté;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise, pour la saison hivernale 2017-2018, la location d'un équipement roulant auprès de ferme Somerset inc. pour effectuer l'enlèvement de la neige au montant de 18 000 \$ incluant 200 heures d'utilisation et de 80 \$ pour les heures additionnelles;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les versements suivants :

- 6 000 \$ pour le 1^{er} décembre 2017
- 6 000 \$ pour le 1^{er} janvier 2018
- 6 000 \$ pour le 1^{er} février 2018

ADOPTÉE

17-09-360

Signature de l'entente du programme de réhabilitation du réseau routier local – volet accélération des investissements

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le maire, monsieur Gilles Fortier, soit autorisé à signer l'entente du programme de réhabilitation du réseau routier local – volet accélération des investissements.

ADOPTÉE

17-09-361

Adjudication du contrat de travaux de voirie rurale (7^e Rang Ouest, 10^e Rang Est, 11^e Rang Est et 11^e Rang Centre) – AO17-VR-02

ATTENDU l'appel d'offres no AO17-VR-02 pour des travaux de voirie rurale (7^e Rang Ouest, 10^e Rang Est, 11^e Rang Est et 11^e Rang Centre) lancé par avis d'appel d'offres public le 5 avril 2017;

ATTENDU l'ouverture des offres le premier mai 2017 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de travaux de voirie rurale (7^e Rang Ouest, 10^e Rang Est, 11^e Rang Est et 11^e Rang Centre) au plus bas soumissionnaire conforme, Sintra inc. aux prix unitaires suivants :

Chemin du 7^e Rang OUEST

Travaux de pulvérisation

$$6\ 830\text{ m} \times 6,40\text{ m} = 43\ 712\text{ m}^2 \times 1,35\ \$/\text{m}^2 = 59\ 011,20\ \$$$

Travaux d'asphaltage (enrobé bitumineux)

$$41\ 663\text{ m}^2 \times 150\text{Kg}/\text{m}^2 = 6\ 249\text{ t.m.} \times 74,00\ \$/\text{t.m.} = 462\ 426,00\ \$$$

Travaux de lignage

$$6\ 830\text{ m} \times 3\text{ lignes} = 20\ 490\text{ m} \times 0,45\ \$/\text{m} = 9\ 220,50\ \$$$

$$\text{Sous-total} = 530\ 657,70\ \$$$

Chemin du 10^e Rang EST

Travaux d'asphaltage (enrobé bitumineux)

$$35\ 319\text{ m}^2 \times 100\text{Kg}/\text{m}^2 = 3\ 532\text{ t.m.} \times 66,00\ \$/\text{t.m.} = 233\ 112,00\ \$$$

Travaux de rechargement, nivelage et compaction des accotements

$$5\ 790\text{ m} \times (2 \times 0,75\text{ m} \times 0,05\text{ m}) = 1020\text{ t.m.} \times 17,00\ \$/\text{t.m.} = 17\ 340,00\ \$$$

Travaux de lignage

$$5\ 790\text{ m} \times 3\text{ lignes} = 17\ 370\text{ m} \times 0,42\ \$/\text{m} = 7\ 295,40\ \$$$

$$\text{Sous-total} = 257\ 747,40\ \$$$

Chemin du 11^e Rang EST

Travaux de nettoyage des fossés et des accotements

$2\,445\text{ m} \times 2\text{ côtés} = 4\,890\text{ m} \times 6,50\text{ \$/m}$ = 31 785,00 \\$

Travaux de pulvérisation

$2\,445\text{ m} \times 6,20\text{ m} = 15\,159\text{ m}^2 \times 1,50\text{ \$/m}^2$ = 22 738,50 \\$

Fourniture et pose de la membrane géotextile

$1\,300\text{ m} \times 6,50\text{ m} = 8\,450\text{ m}^2 \times 3,60\text{ \$/m}^2$ = 30 420,00 \\$

Travaux d'asphaltage (enrobé bitumineux)

$14\,915\text{ m}^2 \times 150\text{Kg/m}^2 = 2\,237\text{ t.m.} \times 76,00\text{ \$/t.m.}$ = 170 012,00 \\$

Travaux de lignage

$2\,445\text{ m} \times 3\text{ lignes} = 7\,335\text{ m} \times 0,42\text{ \$/m}$ = 3 080,70 \\$

Sous-total = 258 036,20 \\$

Chemin du 11^e Rang CENTRE

Travaux de pulvérisation

$3\,305\text{ m} \times 6,80\text{ m} = 22\,474\text{ m}^2 \times 1,50\text{ \$/m}^2$ = 33 711,00 \\$

Travaux d'asphaltage (enrobé bitumineux) – couche unique

$20\,161\text{ m}^2 \times 150\text{Kg/m}^2 = 3\,024\text{ t.m.} \times 74,00\text{ \$/t.m.}$ = 223 776,00 \\$

Travaux d'asphaltage (enrobé bitumineux) – resurfacement

$6\,222\text{ m}^2 \times 100\text{Kg/m}^2 = 622\text{ t.m.} \times 75,00\text{ \$/t.m.}$ = 46 650,00 \\$

Travaux de rechargement, nivelage et compaction des accotements

$1\,020\text{ m} \times (2 \times 0,50\text{ m} \times 0,05\text{ m}) = 120\text{ t.m.} \times 24,00\text{ \$/t.m.}$ = 2 880,00 \\$

Travaux de lignage

$4\,620\text{ m} \times 3\text{ lignes} = 13\,860\text{ m} \times 0,45\text{ \$/m}$ = 6 237,00 \\$

Sous-total = 313 254,00 \\$

LE TOUT pour une somme estimée de 1 359 695,30 \$, plus les taxes applicables;

Que cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2017-311 Décrétant une dépense et un emprunt de 1 625 000 \$ pour des travaux de réfection du 7^e Rang Ouest, 10^e Rang Est, du 11^e Rang Est et du 11^e Rang Centre* ainsi que par la subvention des droits carrières et sablières de l'année en cours et du solde perçu d'avance.

ADOPTÉE

17-09-362

Contrat de traçage de lignes sur différentes routes

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le contrat de traçage des lignes de différentes routes soit accordé à Lignco Sigma Inc., faisant affaire sous le nom de Dura-Lignes inc., au prix de 0,45\$ le mètre linéaire, plus les taxes applicables, pour un total n'excédant pas le budget alloué de 20 000 \$.

ADOPTÉE

17-09-363

Aréna – Travaux complémentaires au Programme d'infrastructure communautaire Canada 150

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser les dépenses suivantes :

Fournisseur	objet	prix (excl. taxes)
Électricité Denis Pellerin inc.	électricien	1 600,00 \$
Nedco Inc.	luminaires	3 808,85 \$
Vitrierie ML inc.	portes & access.	2 280,00 \$
	GRAND TOTAL	7 688,85 \$

QUE cette dépense soit financée pour 3 900 \$ à même le fonds de roulement et remboursable en deux remboursements égaux et le reste à même la subvention du Programme d'infrastructure communautaire Canada 150 et par les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

17-09-364

Demande d'aide pour la mise à jour des politiques MADA

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable déposera une demande d'aide financière au ministère de la Famille pour la mise à jour des politiques familiales et MADA;

ATTENDU QUE la municipalité de Ville de Princeville souhaite se joindre à la demande collective de la MRC pour la mise à jour de sa politique familiale et MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel et adopté à l'unanimité que la municipalité de Ville de Princeville accepte :

- De participer à la demande collective de la MRC de L'Érable pour la mise à jour de sa politique familiale et MADA et que les travaux soient effectués sous la coordination de la MRC;
- Que M. le conseiller Me Serge Bizier soit désignée comme l' élu responsable du dossier aînés.

ADOPTÉE

17-09-365

Vente d'immeuble résidentiel – 50 rue Liberge

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à monsieur Joey Landry et Madame Maude Lacharité ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 5 030 436 (50 rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 19 601.09 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

17-09-366

Demande CPTAQ – Marc Croteau

ATTENDU QUE le demandeur Monsieur Marc Croteau s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser sa propriété à une fin autre que l'agriculture.

Celle-ci est située sur les lots 4 309 255 et 4 309 254 du Cadastre du Québec, de la circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie totale de 5 138,2 m²;

ATTENDU QUE la demande consiste en réalité à permettre un usage d'agrotourisme;

ATTENDU QUE ce projet favoriserait la découverte du secteur agricole par plusieurs groupes de gens;

ATTENDU QUE ce projet est positif pour le secteur agricole;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage en vigueur de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel et il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

17-09-367

Développement du Golf La-Fontaine Phase III – paiement du décompte progressif no 3

ATTENDU l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet du Golf La-Fontaine Phase III signée le 21 juin 2016 en vertu de la résolution 16-06-222 de ce conseil;

ATTENDU l'addenda no1 à ladite entente signé le 12 décembre 2016 en vertu de la résolution 16-10-366 de ce conseil;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de 56 370,46\$ à 9074-5126 Québec Inc. correspondant à sa quote-part du décompte progressif no 3 aux travaux susmentionnés pour un montant de 156 650,46 \$ moins la partie à rembourser par le promoteur de 100 250 \$ prévu à l'addenda no1 de ladite entente;

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2016-296 Décrétant une participation au développement du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt de 600 000 \$.*

ADOPTÉE

17-09-368

Demande de dérèglementation d'une partie du cours d'eau La Disette

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que La Ville de Princeville demande au gestionnaire des cours d'eau de la MRC de l'Érable d'analyser la possibilité de dérèglementer une partie du cours d'eau La Disette qui consiste de son origine jusqu'à l'emprise Nord-Ouest du chemin du 12^e rang Ouest.

Également, les propriétaires concernés doivent être en faveur de cette procédure et devront signer la convention d'égouttement prévue à cette fin.

ADOPTÉE

17-09-369

Subvention d'heures de glace au hockey mineur de Princeville– Saison 2017-2018

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder au Hockey mineur de Princeville, une banque d'heures gratuites d'un maximum de 330 heures pour la saison 2017-2018.

QUE ces heures gratuites sont attribuées mensuellement qu'après que les vingt-quatre (24) premières heures soient utilisées et facturées au Hockey mineur de Princeville pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉE

17-09-370

Subvention d'heures de glace au patinage artistique de Princeville – Saison 2017-2018

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder au Club de patinage artistique de Princeville une banque d'heures de glace gratuites d'un maximum de 240 heures, incluant le spectacle de fin d'année, pour la saison 2017-2018.

QUE ces heures gratuites sont attribuées mensuellement après que les dix (10) premières heures soient utilisées et facturées au club de patinage artistique de Princeville pour la saison 2017-2018.

QUE pour les compétitions d'une fin de semaine (par exemple la compétition Entr'amis), pourvu que le régisseur aux sports n'y travaille pas, la Ville accordera une subvention équivalente au quart du total des heures louées par le Club.

ADOPTÉE

Entente de partenariat avec l'Ambulance St-Jean – (remise)

Demande d'aide financière – Centre d'Action Bénévole de L'Érable
(remise)

17-09-371

Tournois provinciaux Bantam/Midget

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de contribuer à l'organisation du Tournoi Provincial Bantam/Midget Desjardins - Édition 2018 de la manière suivante :

- Aide financière de 500 \$ pour l'achat de bannières et de médailles;
- Défrayer les coûts des envois postaux (approx. 250 \$);
- Don de matériel promotionnel de la Ville de Princeville;

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

17-09-372

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire